

Publication par affichage, le 29/11/2016.

Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2016.

Adopté à l'UNANIMITE

DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)

COMMUNICATIONS

Information du Conseil Municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Festival des Vendanges 2016 : tableau récapitulatif des contrats passés avec les compagnies

DECISIONS

- N°16-064 Prise en charge par la Ville de l'indemnisation d'un dommage.
- N°16-065 Festival des Vendanges 2016 : passation d'une convention de mise à disposition hors temps scolaires des locaux du collège Henri Sellier.
- N°16-066 Passation d'une convention de mise à disposition de la salle multimédia l'Esplanade auprès de Monsieur Gérald Deltroye.
- N°16-067 et 16-068 Autorisations d'ester en justice
- N°16-069 Passage en taux fixe du contrat de prêt n°60283710472 d'un montant de 10 037 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris d'Ile-de-France.
- N°16-070 Passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de Mesdames Letellier et Grima, pour un cabinet de kinésithérapie au Centre Médical Municipal Raymond Burgos.
- N°16-071 Mise à la réforme d'un véhicule municipal.



DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°1 DEMANDE D'AVIS SUR LE NOMBRE D'OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DÉTAIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2017.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de donner un avis favorable sur la liste des dates dérogatoires au repos dominical au titre de l'année 2017 pour les commerces de détail pour toutes les branches d'activités concernées :
 - 8 janvier 2017
 - 3 et 10 septembre 2017
 - 5, 12, 19, 26 novembre 2017
 - 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017

Adopté à la MAJORITE (35 POUR dont 12 pouvoirs - 6 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme TILQUIN, Mme MEILHAC, Mme. BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE - 2 ABSTENTIONS : M. PERRIN-BIDAN, Mme DELAMOTTE)

N°2 ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE AU BÉNÉFICÉ DES POPULATIONS SINISTRÉES HAÏTIENNES SUITE À L'OURAGAN MATTHEW.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'associer la ville de Suresnes au mouvement de solidarité internationale pour Haïti suite au passage de l'ouragan Matthew le 4 octobre 2016 par l'attribution d'une subvention d'un montant de :
 - 5 000 € (cinq mille euros), versée sur le compte de l'Association Cités Unies France « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour Haïti »

Adopté à la MAJORITÉ (41 POUR dont 12 pouvoirs- 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

INTERCOMMUNALITÉ

N°3 APPROBATION DU NOUVEAU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le changement de siège de la Métropole du Grand Paris, désormais situé au 15-19, avenue Pierre Mendès-France (75013 Paris).

Adopté à la MAJORITE (41 POUR dont 12 pouvoirs- 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



N°4 BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le budget 2017 de l'Office de tourisme de Suresnes.

Adopté à l'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE)

N°5 AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE TOUT PARTENAIRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISME DANS LE CADRE DE LA COHESION SOCIALE, LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE.

Le Conseil Municipal a décidé :

Article 1er.- Pour la mise en œuvre des actions visant à renforcer la cohésion sociale, la sécurité et la tranquillité publique, à l'exception des actions relatives à la mise en sûreté des sites sensibles (vidéo-protection), d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'exercice 2017 des subventions aussi élevées que possible, auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Commission Européenne et à signer tous les documents y afférents, notamment les conventions à intervenir ainsi que leurs avenants éventuels au vu des actualisations financières de chacune des actions.

Article 1 Adopté à la Majorité

(41 POUR dont 12 pouvoirs- 2 CONTRE dont 1 pouvoir : M. SALLES, MME HERVE)

Article 2.- Pour la mise en œuvre des actions relatives à la mise en sûreté des sites sensibles (vidéo-protection) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'exercice 2017 des subventions aussi élevées que possible, auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Commission Européenne et à signer tous les documents y afférents, notamment les conventions à intervenir ainsi que leurs avenants éventuels au vu des actualisations financières de chacune des actions.

Article 2 Adopté à la Majorité

(38 POUR dont 12 pouvoirs- 5 CONTRE dont 1 pouvoir : Mme MEILHAC, Mme BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE)



N°6 CONTRAT LOCAL DE SECURITE : AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE TOUT PARTENAIRE INSTITUTIONNEL OU ORGANISME POUR LE DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'exercice 2017 les subventions d'investissement les plus élevées possibles auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Commission Européenne pour la mise en œuvre du dispositif de vidéo protection,
- d'approuver les conventions de financements et leurs avenants y afférents, et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à la MAJORITE (38 POUR dont 11 pouvoirs - 3 CONTRE : Mme MEILHAC, Mme. BALLUT, M. BALENSI, 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°7 CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU MECENAT POUR LA RESTAURATION DE L'APPARTEMENT TEMOIN DE LA CITE-JARDINS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter le versement de la subvention de 3 000 €, accordée au titre de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'appartement témoin de la Cité-Jardins.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine,

Adopté à l'UNANIMITE

N°8 VERSEMENT A LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER DE LA RECETTE DE L'EVENEMENT « NAGER A CONTRE CANCER ».

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'offrir à la Ligue Nationale Contre le Cancer l'intégralité de la recette des entrées à la piscine des Raguidelles lors de la Journée Départementale « Nager à Contre Cancer » du dimanche 3 avril 2016, sous forme de subvention, soit la somme de 674, 25 € (six cent soixante-quatorze euros et vingt-cinq centimes).

Adopté à l'UNANIMITE



**N°9 CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE POUR LE SITE INTERNET DE LA CAF
« MON-ENFANT.FR ».**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions permettant aux agents travaillant au sein des RAMAP de la Ville de saisir sur l'extranet de la CAF les informations portant sur l'accueil individuel à Suresnes.

Adopté à l'UNANIMITE

**N°10 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les modifications apportées au règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des structures d'accueil municipales de la petite enfance qui prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'UNANIMITE

JEUNESSE ANIMATION

**N°11 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « CENTRE SOCIAL - ANIMATION
GLOBALE ET COORDINATION » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES
HAUTS-DE-SEINE.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement « Centre Social - Animation Globale et Coordination », proposée par la Caisse d'Allocations Familiales permettant de prolonger jusqu'au 31 août 2018 l'agrément centre social multi-sites, et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme. BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE)



REGLEMENTATION

N°12 PASSATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SOUS LA PLACE DE LA PAIX.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif à la construction du parc de stationnement souterrain sous l'emprise de la place de la Paix à Suresnes avec l'entreprise Gagneraud Construction Ile de France
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à L'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : Mme. BALLUT, M. BALENSI, M. SALLES, Mme HERVE)

N°13 PROJET D'AMENAGEMENT RUE FERNAND FOREST : CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'engager une mise en compétition pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest, conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- d'approuver la composition du Jury de concours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires, notamment en ce qui concerne le permis de construire,
- de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de divers partenaires institutionnels.

Adopté à L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°14 PROJET D'AMENAGEMENT RUE FERNAND FOREST : DEMOLITION D'UN BATIMENT 33, 35 ET 41 RUE FERNAND FOREST – AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter la démolition du bâtiment 33, 35 et 41, rue Fernand Forest à Suresnes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer les actes y afférents, notamment en ce qui concerne le permis de démolir.

11 pouvoirs (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



N°15 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SURESNES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver, à titre exceptionnel pour l'année 2016, le versement d'une subvention complémentaire de 35 000 euros au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Suresnes

Adopté à L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)

N°16 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2016 – AVANCE DE TRESORERIE AU CCAS – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie au CCAS de 190 000 €,
- d'approuver les modifications suivantes au budget primitif 2016.

BUDGET PRINCIPAL

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	<u>Propositions</u>
27	Autres créances immobilisées	190 000,00
TOTAL		190 000,00
<u>RECETTES</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	<u>Propositions</u>
27	Autres créances immobilisées	190 000,00
TOTAL		190 000,00

Adopté à L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



N°17 VERSEMENT D'ACOMPTE AUX ASSOCIATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUTRES ORGANISMES SUBVENTIONNES PAR LA VILLE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 ET AVANCE DE TRESORERIE AU CCAS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'admettre le principe de verser à des associations, établissements publics locaux et autres organismes subventionnés par la Ville des acomptes sur subventions, et ce, dès janvier 2017, dans la limite de 25% du montant attribué en 2016 :
- d'accorder une avance de trésorerie au CCAS d'un montant de 110 000 €, principalement en couverture des charges de personnel et par l'ouverture au Budget Primitif 2017 de crédits, autant en dépenses qu'en recettes, au compte 27636.

Adopté à L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



**N°18 ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 ET REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN CONTRAT
DE PRET.**

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits suivants au chapitre 16 d'un montant de 3 302 835€ (dépenses et recettes) :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	3 302 835
TOTAL		3 302 835

RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	3 302 835
TOTAL		3 302 835

- d'adopter les ouvertures de crédits suivantes avant le vote du budget 2017 :

Chapitre	BP 2016	25%
20 : Immobilisations incorporelles	771 005	192 751
204: Subventions d'investissement	1 788 432	447 108
21 : Immobilisations corporelles	13 877 803	3 469 451
23 : Immobilisations en cours	2 477 800	619 450
TOTAL	18 915 040	4 728 760

Adopté à L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : M. SALLES, Mme HERVE)



VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE COMMUNISTE : RETRAIT DU NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT PAYANT

Le Conseil Municipal a décidé :

- de mettre au vote le vœu proposé par le groupe communiste « retrait du nouveau plan de stationnement payant ».

Le vœu a été rejeté à la MAJORITE : 34 CONTRE dont 10 pouvoirs (7 POUR dont 2 pouvoirs : Mme BALLUT, M. BALENSI, M. IACOVELLI, M. D'ASTA, Mme DEMEAUX, M. SALLES, Mme HERVE ; 1 ABSTENTION : Mme MEILHAC).

QUESTIONS ORALES

Fait à Suresnes, le 29/11/2016.



Christian DUPUY
Maire de Suresnes
Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine
Vice-Président du Territoire Paris Ouest La Défense